SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL
2 Place Victor Basch
CS 20019
11890 CARCASSONNE
Traitement du 12 nov. 2026 - GemWeb V4.31.7

DÉCLARATION DE CRÉANCE
à adresser au Mandataire Judiciaire

Mandataire Judiciaire
(Nom, adresse)

SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL
Maître Pierre-Henri FRONTIL
2 Place Victor Basch
CS 20019
11890 CARCASSONNE

Créancier
(Nom, Adresse et Référence)

Mandataire du créancier
(Nom, Adresse et Référence)

Débiteur
(N°Mandat, Nom/Dénomination, Adresse)

14585
GROUPE MELIX SASU
100 Avenue Monseigneur de Langle
11400 CASTELNAUDARY

Procédure
Date du Jugement

29 juillet 2026

Nature du Jugement

Procédure de Sauvegarde

CRÉANCE DÉCLARÉE
(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)

Montant déclaré

Fait à , le

Nom et qualité du signataire

requiert l'admission de sa créance pour un montant total de :

Signature (Certifiée sincére)